

Comité Technique Local du 17 avril : Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

les Comités Techniques Locaux se suivent et se ressemblent.

Nous avons pointé du doigt lors de la dernière instance le non-respect de l'envoi en temps en en heure des documents aux organisations syndicales, représentantes des personnels. Vous nous aviez alors affirmé que ce n'était pas là du mépris mais de la circonstance ...

Quelle explication allez-vous nous donner concernant ce CTL ?

- *Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels – Plan Annuel de Prévention* : 9 avril à 19h00. Comme vous l'aviez laissé entendre, ce sont les mêmes documents transmis pour examen au CHS-CT du 21 février. Alors pourquoi attendre les fameux huit jours minimum pour nous les communiquer ? Sans parler des documents manquants ...
- *Budget : exécution 2013 et ressources et prévisions 2014* : le neuvième jour avant la séance à 12h15. Pourtant la date de ce CTL sur le budget est arrêtée depuis un moment !
- *Gestion du courrier : modifications des circuits et bilans des phases précédentes ; Bilan de la formation professionnelle 2013 ; Encaissements en espèces : limitation à 300 euros* : 9 avril à 19h00. C'est le huitième jour ! Nous notons cependant une nette amélioration par rapport au dernier CTL, on passe de 18h36 à 19h00 !



Nous sommes, aussi, surpris de votre approche, non pour le moins courtoise, du dialogue social dans le département. Depuis votre arrivée, vous avez remis en cause un certain nombre d'acquis sans aucune communication en amont avec les organisations syndicales. Nous pensons notamment aux CAPL.

Pour cette déclaration liminaire, plutôt que de développer sur l'aspect général du contexte dans lequel nous sommes, nous joignons la déclaration de Thierry Lepaon, secrétaire général de la CGT, lors de la rencontre avec le tout nouveau premier ministre libéral de drauche, le vendredi 11 avril.

Ce même Premier Ministre qui vient de détailler hier, le dernier plan d'économie, qui ne manque pas « d'R », c'est le moins que l'on puisse dire :

Réformer – Réduire les déficits – Redresser – Réussir.

50 Milliards d'économies annoncées :

- **18 milliards d'économie de la part de l'Etat**
- **11 milliards d'économie sur les collectivités locales**
- **10 milliards d'économie sur l'assurance maladie**
- **11 milliards d'économie sur les dépenses de protection sociale**

Nous pourrions développer toute la matinée sur les pratiques dites du « pavée dans la mare » pour faire croire que nous avons échappé au pire. Rappelons-nous qu'il y a quelques semaines, la rumeur du gel de l'avancement des fonctionnaires circulait. C'est la main sur le cœur que Manuel Valls a affirmé « les règles d'avancement dans la fonction publique d'Etat seront préservées », mais « Je sais ce que nous devons à nos fonctionnaires si essentiels à la vie de ce pays. Chaque jour, ils agissent avec dévouement et sens du service public. Mais la situation nous oblige à leur demander de contribuer à notre effort commun. **Nous confirmons le gel du point d'indice.** »

Le nouveau gouvernement confirme sa politique de casse de notre Administration : Bercy n'est toujours pas prioritaire, la DGFIP va subir de nouvelles suppressions d'emplois. A l'issue de la parution du mouvement général catégorie C des deux filières, **ce sont 2370 emplois de catégories C vacants dans les services !**

Le recrutement dans la catégorie C est largement insuffisant. L'appel en juin des listes principales des concours interne et externe 2014 et le recrutement de 50 contractuels handicapés s'élève à 821 lauréats. Il sera bien loin de combler le déficit de 2370 agents de catégorie C.

La CGT Finances Publiques exige le recrutement immédiat de l'ensemble des lauréats des 2 listes complémentaires des concours interne et externe soit plus de 1000 agents.

La CGT Finances publique réaffirme que l'administration doit recruter à hauteur des besoins, pourvoir les postes vacants pour le fonctionnement des services et pour que les agents effectuent leurs missions dans les meilleures conditions possibles.

Avant de donner quelques axes de nos interventions en séance sur les sujets à l'ordre du jour, nous souhaitons continuer sur la problématique de l'emploi en Haute-Garonne.

Nous sommes en train de faire circuler une pétition unitaire sur l'emploi et plus particulièrement les emplois vacants en Haute-Garonne. A l'issue de la publication du projet de mouvement de mutation de catégorie C lundi dernier, le solde du mouvement est le suivant :

Emplois de catégorie C			
	projet mouvement 01092014		
	Départs	Arrivée	Différence mouvement
Filière Fiscale	19	28	9
Filière Gestion Publique	11	19	8
Total	30	47	17

Nous pourrions croire que ce seul solde positif va donner un souffle d'air dans les services, mais d'après les chiffres communiqués par la Direction Générale, la réalité pour la seule catégorie C en Haute-Garonne est la suivante :

Emplois de catégorie C			
	Situation des effectifs au 31 décembre 2014		
	TAGERFIP 2014	Solde des effectifs réels	Pourcentage vacances d'emplois
Filière Fiscale	348	-23	6,61%
Filière Gestion Publique	278	-20,4	7,34%
Total	626	-43,4	6,93%

Nous attendons toujours de votre part, une photographie plus précise, notamment au regard des départs à la retraite à venir d'ici la fin de l'année, de l'intégration des promotions des personnels par liste d'aptitude de C en B.

A l'annonce de départs de collègues des services, par voie de mutation ou autre, au-delà de la clameur légitime de joie des premiers intéressés, l'interrogation prime sur les remplacements potentiels.

L'emploi sera encore au cœur de nos débats aujourd'hui. **Sans revenir sur les suppressions d'emplois, ce sont les crédits d'auxiliaires qui sont aussi réduits : 25,65 ETP en 2013 (initial et complément) pour 22 ETP annoncé en 2014. Y-aura-t-il un complément ?**

Venons-en maintenant à l'ordre du jour de ce CTL :

DUERP – PAP : même si les organisations syndicales ont déjà donné leur avis lors du CHS-CT, la communication des DUERP et PAP aux représentants des personnels doit donner lieu à un débat sur les conditions de vie au travail au sein de notre direction. Nous espérons réellement pouvoir le conduire aujourd'hui et avoir un échange avec des réponses plus exigeantes que celles figurant dans le PAP dès qu'il est question des risques psycho-sociaux : *« Réflexion sur l'organisation du travail. Assistance et soutien managérial. Formation managériale. Soutien du Pôle Social, Ressources Humaines, accompagnement de la mission CVT. Réactivité. Saisine médecin de prévention. Actions de formation. »*

Vous vous doutez que nous ne pouvons nous satisfaire de telles réponses et reviendrons sur un bilan contradictoire de la cellule CVT mise en place dans le département. La transparence permettra d'éviter tout risque de crispation éventuelle et inutile.

Sur les moyens de l'assistante de prévention, nous les jugeons toujours trop insuffisants compte tenu du nombre d'agents dans notre département et de la configuration géographique particulièrement étendue.

Budget : exécution 2013 et ressources et prévisions 2014 : aux diminutions d'effectifs s'ajoute la réduction des moyens de fonctionnement et d'exercice des missions.

L'équation ainsi présentée pourrait sembler logique mais elle est antinomique avec l'amélioration des conditions de vie au travail dont se gargarisent sempiternellement les Directions quelles qu'elles soient.

Nous interviendrons sur des points emblématiques tant sur l'exécution 2013 que le prévisionnel 2014 : Il s'agira entre autre de la sécurité avec les transports de fond, le plan sécurité national et départemental ; les intérêts moratoires ; sans oublier la question du nettoyage des locaux.

Nouveauté de votre part, vous ne soumettez pas la présentation du budget au vote des organisations syndicales.

Gestion du courrier : modifications des circuits et bilans des phases précédentes :

l'économie attendue, pierre angulaire de cette réforme structurelle, n'est pas là. Bien sûr, vous avez déjà donné des explications dans les documents, mais que comptez-vous faire pour que les délais soient respectés par la Poste ? Pour que les Plis Non Distribués (PND) n'arrivent plus en masse dans les services et puissent être traités avant l'envoi des poursuites suivantes ?

Nous voulons aussi un bilan du service courrier de la Rue des Lois qui a subi de plein fouet cette restructuration.



Bilan de la formation professionnelle 2013 : au-delà du dossier bien plus complet que l'ersatz de diaporama présenté la dernière fois sur le projet de charte professionnelle, nous insisterons sur les moyens à donner au service formation dans le cadre du prochain espace unifié. Nous exigeons aussi la plus grande transparence sur « le travail gratuit » développé au sein de la DRFIP 31 dans le cadre de l'accueil d'étudiants stagiaires.

Encaissements en espèces : limitation à 300 euros : la belle affaire ! Vous nous présentez ce dispositif comme s'il s'agissait d'une mesure de sécurité en même temps que de lutter contre le blanchiment d'argent. Pourtant, cette mesure n'a jamais été présentée au cours des réunions de groupe de travail national sur la sécurité. Nous rappelons que le risque de « braquages » n'est pas lié aux montants d'espèces en circulation dans les postes. A nos yeux, il s'agit avant tout d'une mesure qui vise à chasser une certaine catégorie d'usagers de nos accueils et à dégager des gains de temps en économies de gestion. De plus, cette mesure pénalisera les usagers, à commencer par les populations les plus fragilisées. Sur son application : devons-nous refuser des paiements ? Devrons-nous gérer des paiements successifs en espèces pour une même côte ? Faudra-t-il alerter TRACFIN en cas de paiement supérieur à 300€ ?

Monsieur le Président,

Sans doute que vous nous aurez trouvé acerbes dans nos propos mais ils sont à l'image du climat des conditions de vie au travail actuel.

Rapidement, il faut que la Direction Générale, les Directions locales, donnent les signes d'une volonté réelle d'ouvrir des négociations sur la base des revendications légitimes des personnels et arrêtent d'enfoncer un peu plus chaque jour notre Administration dans le chaos.



Toulouse, le 18 avril 2014